



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 158-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.210

Déposée le : 04.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
Roulet Romy (Malleray, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi pour la partie romande du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'introduire l'écriture de base (*Basisschrift*) aussi dans la partie francophone du canton ;
2. de renoncer progressivement à l'enseignement de l'écriture liée (*Schnüerlischrift*) ;
3. de s'engager afin que l'écriture de base devienne la norme dans le Plan d'étude romand.

Développement :

L'écriture liée a été la norme pendant plusieurs dizaines d'années. La Suisse alémanique a introduit dans la plupart des cantons l'écriture de base (*Basisschrift*), la partie alémanique du canton de Berne aussi.

Les spécialistes ne sont pas d'accord sur les bienfaits ou non de l'écriture liée. Ils et elles le sont cependant sur l'importance de l'écriture manuscrite. Le motionnaire constate cependant que la plupart des adultes, aussi les enseignants et les enseignantes, ont abandonné l'écriture liée et même que les enfants qui développent une belle écriture sont en principe ceux qui ont rapidement abandonné l'écriture liée. La *Basisschrift* semble combiner idéalement les caractères proches d'un caractère d'imprimerie et l'importance des liaisons et du geste.

Destinataires
– Grand Conseil